

Rapport public Parcoursup session 2024

Lycée général et technologique privé Jean XXIII - BTS - Services - Communication - en apprentissage

Les données de la formation

Données de la procédure calculées le mardi 01 octobre 2024.

Lycée général et technologique privé Jean XXIII - BTS - Services - Communication - en apprentissage (45965)

Formation d'affectation	Jury	Groupe	Nombre de places proposées	Nombre de voeux confirmés	Nombre de contrats saisis
Lycée général et technologique privé Jean XXIII - BTS - Services - Communication - en apprentissage (45965)	Jury par défaut	Tous les candidats	25	81	2

Les critères utilisés en 2024

Champs d'évaluation	Critères retenus par la commission d'examen des vœux	Éléments pris en compte pour l'évaluation des critères	Degré d'importance des critères
Résultats académiques	Notes des différentes matières	Notes de première et de terminale	Très important
Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire	Qualités rédactionnelle, Orthographe, syntaxe , vocabulaire	Appréciations des professeurs et du professeurs référents ou professeur principal sur les bulletins de 1ère et de terminale	Important
Savoir-être	Attitude face au travail	Autonomie et organisation dans le travail	Important
Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet	Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet	Un projet clairement exprimé cf. Lettre de motivation, argumentation sur le projet professionnel dans la lettre de motivation, Critères des appréciations sur la fiche avenir des équipes pédagogiques.	Très important
Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires	Activités extra scolaire, Engagement, activité sportive	Rubrique activités et centres d'intérêts	Complémentaire

Prise en compte des enseignements de spécialité (EDS) dans l'examen des vœux

Comment prenez-vous en compte les enseignements de spécialité dans votre examen des candidatures ?

Non renseigné.

Les modalités d'examen des vœux

Les modalités d'examen des vœux

L'examen des vœux est assuré pour une part par un traitement algorithmique permettant de valoriser les moyennes scolaires du candidat. Les appréciations portées par les enseignants des candidats sont aussi prises en compte.

Avez-vous eu recours à un traitement algorithmique ?

Un traitement algorithmique permettant essentiellement, à partir des données quantitatives et qualitatives figurant dans les dossiers, de calculer les moyennes des notes récupérées ou attribuées aux candidats, a été mis en œuvre par la commission d'examen des vœux afin de l'aider dans ses travaux, et non se substituer à elle.

Ce traitement automatisé, dont le paramétrage a été effectué par la commission d'examen des vœux en fonction des critères que ses membres ont définis, a été utilisé pour effectuer une première analyse des candidatures et un pré-classement de ces dernières.

La commission d'examen des vœux s'est en partie fondée sur ces éléments pour apprécier les mérites des candidatures.

Nos conseils aux candidats pour la prochaine session

Nos conseils aux candidats pour la prochaine session

Le jury note que des candidats ne font pas l'effort de personnaliser un tant soit peu leur candidature.

Les dossiers valorisés font souvent état d'une motivation conséquente.

L'appréciation des enseignants de terminale notamment est un élément majeur.

Signature :

Gaëtan VRIGNON,

Chef d'établissement de l'établissement Lycée
général et technologique privé Jean XXIII